



Destinataire : Conseil d'administration, Hôpital Montfort
Auteur : D^r Bernard Leduc, président-directeur général
Date : 20 juin 2014
Objet : **Plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande**

Recommandation

QUE le Plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande 2014-2018 de l'Hôpital Montfort soit communiqué au conseil d'administration pour information;

QUE le Plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande préparé par VIP Energy Services Inc. serve de fondement pour les rapports exigés par la province de l'Ontario en réponse à la *Loi sur l'énergie verte*, Règlement de l'Ontario 397/11;

ET QUE les mesures d'économie d'énergie et les initiatives visant à favoriser la durabilité qui seront éventuellement intégrées dans le Plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande soient entreprises sous réserve de l'approbation annuelle des budgets d'immobilisations et d'exploitation et des prévisions connexes.

Résumé

Le Plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande respecte les exigences en matière de rapports de la *Loi sur l'énergie verte*, en fournissant un cadre à l'hôpital qui lui permet de soutenir les initiatives continues liées à l'énergie et à la durabilité dans l'environnement bâti, de même que le fonctionnement et les programmes. Le Plan cerne également des possibilités concernant les initiatives favorisant la durabilité et les mesures d'économie d'énergie continues pour s'appuyer sur les plans actuels et mieux répondre aux politiques cernées dans le **Plan d'amélioration de la qualité 2013-2014** de l'Hôpital et le **Plan stratégique 2011-2015**. La mise en œuvre de toutes les initiatives se fera sous réserve des approbations budgétaires à venir.

Contexte

Le Plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande a été entrepris pour répondre aux exigences de la *Loi sur l'énergie verte*. Le Règlement de l'Ontario 397/11 applicable en vertu de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte* et publié le 25 août 2011, exige que tous les organismes

publics préparent un Plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande (« le Plan de CEGD »).

Discussion

Le projet a été supervisé par un comité directeur composé des membres suivants :

Michel Picard, gestionnaire, service d'entretien des installations
Ameresco Energy Management Consulting
André Pilon, électricien
Imran Ebrahim, directeur de l'Énergie, gestion de l'économie et de la demande d'énergie, Hydro Ottawa Ltd.
Paul Van Brunt, VIP Energy Services, Inc.

Le Plan de gestion de l'environnement énergétique ainsi que de conservation de l'énergie et de gestion de la demande fournit un document évolutif à l'Hôpital Montfort qui continuera d'évoluer et d'aider l'Hôpital à satisfaire aux exigences de la *Loi sur l'énergie verte* et à soutenir diverses initiatives environnementales et liées à la durabilité.

Pour satisfaire à la première exigence de la *Loi sur l'énergie verte*, les données sur la consommation d'énergie de 2012 ont été compilées et seront communiquées à la province et publiées sur le site Web de l'Hôpital Montfort de manière à respecter l'échéancier du 1^{er} juillet 2014. Ces statistiques ont fourni des renseignements de base pour l'analyse ultérieure des rapports annuels et servent de repère pour aider à orienter les décisions concernant les activités, contributions et comportements opérationnels dans le programme de planification des immobilisations, s'il y a lieu, dans le but d'améliorer l'efficacité et de fixer les objectifs en matière de consommation énergétique. La vue d'ensemble des installations est utile pour comprendre les répercussions possibles fondées sur les descriptions des attributs liés à l'âge, l'utilisation, le type de structure et la conception unique.

La deuxième exigence de la *Loi sur l'énergie verte* est l'obligation de fournir une description des mesures précédentes, actuelles et proposées visant à réduire la consommation d'énergie, produite un an avant la date limite du 1^{er} juillet 2014 et mise à jour à tous les cinq ans par la suite. Le personnel continuera de travailler sur la mise en œuvre des recommandations du plan au fur et à mesure que les échéanciers et les ressources seront confirmés. L'Hôpital Montfort continuera de collaborer étroitement avec les entreprises locales de distribution des services publics et avec les experts-conseils afin d'envisager toutes les possibilités d'initiatives de partenariat.

Les renvois aux améliorations des installations feront l'objet de débats éventuels sur les questions budgétaires et seront évalués au cas par cas afin de déterminer le rendement du capital investi. Cela comprendra également un examen régulier de l'état de ces installations dans les inventaires courants et futurs, pour s'assurer qu'ils reflètent les excédents de l'activité entourant l'aliénation.

Répercussions financières

Il n'y a aucune répercussion financière liée à ce rapport. Le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction étudieront les possibilités de mise en œuvre recommandées dans les budgets de fonctionnement et d'immobilisations et les prévisions connexes à venir.

Alliance avec les stratégies actuelles

Le Plan de CEGD a été élaboré dans le but d'atténuer les coûts budgétaires, sociétaux et environnementaux, de même que les risques liés à la consommation d'énergie. Une gestion adéquate de l'énergie permettra à l'Hôpital Montfort de faire preuve de leadership, d'améliorer la prestation des services et d'améliorer la qualité de vie globale au sein de la communauté et des services offerts aux patients.

Le tout respectueusement soumis,



D^r Bernard Leduc
Président-directeur général

Pièce-jointe :
Plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande 2014-2018 de
l'Hôpital Montfort